



La Ville de Grenoble rend hommage à Simone Veil en donnant son nom au futur grand parc du quartier Flaubert

Le vendredi 17 janvier 2025 marquera les 50 ans de l'adoption de la loi Veil autorisant l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Cette loi, essentielle pour la reconnaissance des droits des femmes en France, demeure un symbole fort de progrès social. À cette occasion, la Ville de Grenoble rend hommage aux multiples combats de Simone Veil : rescapée des camps de la mort durant la Seconde Guerre mondiale, première femme présidente du Parlement européen, et ministre de la Santé, où elle porta avec courage la loi dépénalisant l'avortement.

Lors du conseil municipal du 3 février 2025, une délibération sera proposée pour attribuer son nom au nouveau grand parc du secteur 4, situé dans le quartier Flaubert, sur l'ancien site de l'IUFM et la rue Marcelin Berthelot.

Adoptée le 17 janvier 1975, cette loi historique a permis aux femmes de disposer librement de leur corps, en garantissant un accès encadré et sécurisé à l'IVG, pris en charge à 100 % par l'Assurance maladie. À l'automne 1974, Simone Veil, alors ministre de la Santé, avait défendu ce texte avec force et dignité devant un parlement presque exclusivement masculin.

Dans un contexte mondial où le droit à l'avortement recule dans certaines régions, la France a marqué un tournant le 8 mars 2024 : à l'issue d'un vote historique au Congrès réuni à Versailles, le droit de recourir à l'IVG a été inscrit dans la Constitution, faisant de la France le premier pays au monde à garantir ce droit fondamental à toutes les femmes.

Pour commémorer les 50 ans de la « loi Veil » et les 80 ans de la libération d'Auschwitz-Birkenau, la Ville souhaite baptiser ce futur espace vert « Parc Simone Veil ». La plaque portera l'inscription : « Parc Simone Veil, rescapée des camps de la mort, Ministre, Présidente du Parlement européen et Académicienne ».

D'une superficie de plus d'un hectare, ce parc offrira un espace verdoyant et entièrement piéton, avec de grands espaces ombragés pour créer un lieu de détente et de convivialité. Les cheminements piétons permettront une meilleure connexion entre les quartiers environnants, reliant la rue Docteur Bordier à la rue Marcelin Berthelot d'est en ouest, et la rue Marcel Peretto du nord au sud. Par ailleurs, l'entrée principale du parc sera située à proximité de l'arrêt de tram de la MC2, facilitant ainsi son accessibilité pour toutes et tous.

Bio express de Simone Veil

Simone Veil, née Jacob, voit le jour le 13 juillet 1927 à Nice. Durant la Seconde Guerre mondiale, alors âgée de 16 ans, elle est arrêtée avec sa famille et déportée à Auschwitz-Birkenau. En juillet 1944, elle est transférée à Bobre puis, en janvier 1945, au camp de Bergen-Belsen lors des “marches de la mort”. Libérée le 15 avril 1945 avec ses deux sœurs survivantes, elle rentre à Paris. De retour, elle entreprend des études à la faculté de droit et à l’Institut d’Études Politiques de Paris où elle rencontre son futur époux, Antoine Veil. Après avoir obtenu sa licence, elle renonce à sa carrière d’avocate et passe avec succès le concours de la magistrature.

En mai 1974, Simone Veil est nommée ministre de la Santé sous la présidence de Valéry Giscard d’Estaing. En 1975, elle fait voter la loi encadrant l’IVG, dépénalisant ainsi l’avortement en France, désormais connue sous le nom de « Loi Veil ». De 1979 à 1982, elle devient la première femme Présidente du Parlement européen, contribuant activement à la réconciliation franco-allemande et la construction européenne. Elle poursuit sa carrière au plus haut niveau en tant que ministre d’État, ministre des Affaires sociales, de la Santé et de la Ville dans le gouvernement Édouard Balladur. Par la suite, elle siègera au Conseil constitutionnel de 1998 à 2007 avant d’être élue à l’Académie française en 2008. Simone Veil s’éteint le 30 juin 2017 à Paris. Elle fait son entrée au Panthéon le 1^{er} juillet 2018, consacrant son rôle central dans l’histoire de France.

Éric Piolle, Maire de Grenoble, et Emmanuel Carroz, Adjoint à la Mémoire, déclarent :

« À Grenoble, ville pionnière qui accueillit le premier Planning Familial en 1961, nous commémorons avec émotion les 50 ans de la loi Veil, un texte historique consacrant le droit fondamental des femmes à disposer librement de leur corps.

Le 8 mars 2024, la France est devenue le premier pays au monde à inscrire le droit à l’avortement dans sa Constitution, affirmant ainsi sa volonté de le sanctuariser et de le protéger face aux menaces qui pèsent sur les droits des femmes.

Pour honorer les combats de Simone Veil, rescapée des camps de la mort et figure emblématique de la lutte pour l’émancipation des femmes, nous proposerons lors du prochain conseil municipal de donner son nom au nouveau grand parc qui verra le jour dans le quartier Flaubert. Cet hommage s’inscrit également dans le cadre de la commémoration des 80 ans de la libération d’Auschwitz-Birkenau, où Simone Veil fut déportée. »